Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260702-20260702_11-DE

CCA AGGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

DÉCISION 20260702_11

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA CREATION D'UN ESPACE D'EXPOSITION DEDIE A LA PECHE DE DEMAIN ET D'UN PARCOURS JEUNE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA REFONTE DE LA SCENOGRAPHIE DU MUSEE DE LA PECHE

Le Président de Concarneau Cornouaille Agglomération,

> Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;
> Vu la délibération n° 20260507_04 en date du 7 mai 2026, portant délégation du Conseil Communautaire au Président pour « Solliciter les subventions pour les projets menés par CCA, tant en fonctionnement qu'en investissement, et valider les plans de financement afférents à ces demandes ».

Décide :

ARTICLE 1 •

La Commission Mer et Littoral (CML) du Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) de Cornouaille réunie le 27 novembre 2025 a émis un avis d'opportunité favorable pour le projet de création d'un espace d'exposition dédié à la pêche de demain et d'un parcours jeune public dans le cadre de la refonte de la scénographie du Musée de la Pêche. Suite à la validation de l'Avant-Projet Définitif de la rénovation du Musée de la Pêche par le conseil communautaire du 27 mars 2025, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires.

Concarneau Cornouaille Agglomération sollicite une subvention de 31 546 € auprès du programme Européenne DLAL FEAMPA dans le cadre du GALPA de Cornouaille et sollicite également la partie Région Bretagne à hauteur de 21 546 € sur la base du plan de financement prévisionnel retenu ci-dessous.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL RETENU

DEPENSES		RECETTES			
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financeurs	Montant (€)	%	sollicitée / attribuée
Agencement mobilier à créer	21 700 €	DLAL-FEAMPA	31 546 €	40%	sollicitée
Audiovisuel matériel et pose	10 000 €	Région Bretagne DIMER	21 546 €	27%	sollicitée
Audiovisuel montage et création	30 100 €	DRAC MUSEES	10 000 €	13%	attribuée
Graphisme	5 090 €	Autofinancement CCA	15 773 €	20%	attribuée
Impressions	11 975 €				
TOTAL	78 865 €	TOTAL	78 865 €	100%	

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260702-20260702_11-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

ARTICLE 2 •

Le Président prend toutes les mesures utiles à la réalisation de la présente. Le Président charge Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision.

Fait en un exemplaire original • Concarneau, le 2 juillet 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 03/07/2026
Qualité : PRESIDENT CCA

Notifié à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Président de Quimper Cornouaille Développement
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne
- Monsieur le Trésorier Principal